



Bruxelles, le 12 décembre 2017

La CSC maintient ses critiques sur l'accord estival

Le gouvernement a tranché dans les interminables discussions autour de son « accord estival historique ». Le dossier « *cash for cars* » (indemnité de mobilité) est clôturé lui-aussi. Le Bureau national de la CSC, réuni aujourd'hui, a abordé cette question. Une seule conclusion : Le gouvernement malmène encore un peu plus les caisses de l'État.

Avec la réforme de l'impôt des sociétés, le gouvernement creuse un nouveau trou dans les caisses de l'État. Tous les avis vont dans ce sens, y compris celui de la Banque nationale. Et ce trou vient s'ajouter au cratère creusé par le tax shift, qui représente toujours 4,8 milliards d'euros selon les derniers calculs de la même Banque nationale. Le gouvernement reste ainsi totalement sourd aux critiques de nombreuses institutions. Selon cet avis, le taux d'imposition fortement réduit dont bénéficient les PME va miner la croissance des entreprises et encourager la fuite fiscale des entreprises.

Situation financière dégradée des pouvoirs publics et toujours aucune justice fiscale

La correction de la taxe sur les comptes-titres se limite toujours à un coût unique pour ceux qui hésitent, jusqu'ici, à retirer les actions de leur compte-titre pour rester sous la barre des 500.000 euros. La taxe sur les comptes-titres sera donc une opération unique, suivie d'une exonération à durée indéterminée tant que le compte-titre se maintient en-deçà des 500.000 euros. En échange de cet effort unique, tous les actionnaires bénéficient en effet d'une majoration du montant exonéré sur les dividendes jusqu'à 800 euros (initialement le montant était fixé à 627 euros). De quoi aggraver encore le déficit public et s'entendre dire demain qu'il faudra faire des économies.

Le gouvernement réduit encore la protection du travail et la sécurité sociale

Les emplois accessoires et l'économie des petits boulots continuent de se développer. Le gouvernement reste totalement hermétique aux nombreux signaux envoyés par les interlocuteurs sociaux, par une large frange de la société civile et par le Conseil d'État. Seules deux modifications ont été apportées pour sauver les apparences: le plafond de 1.000 euros/mois est à nouveau ramené à 500 euros et les demandeurs d'emploi ne sont plus retenus comme groupe-cible pour le travail associatif.

Toutefois, ces mesures risquent de vider la sécurité sociale de sa substance et de provoquer la disparition d'emplois réguliers. Ainsi, la liste des activités pour le travail associatif est élargie à l'ensemble des activités de l'animation socioculturelle pour adultes et à toutes les organisations culturelles et artistiques. La tentative de veiller un peu mieux à la qualité des services ne concerne que deux activités, dans le secteur des soins. L'ultime appel visant à ne pas saper les droits du personnel domestique n'a pas été entendu. Les plateformes digitales peuvent d'ailleurs tout simplement continuer de faire ce qu'elles veulent, sans la moindre restriction quant à leurs activités, leur public-cible et leurs critères qualitatifs. Désormais, elles ne devront même pas payer le moindre impôt des personnes physiques ni la moindre cotisation sociale.

Le gouvernement affiche son mépris le plus total pour la concertation sociale à travers des interventions unilatérales dans les CCT interprofessionnelles et sectorielles

Les partenaires sociaux n'ont même pas eu la possibilité de donner leur avis sur la plupart des mesures contenues dans l'accord estival: la semaine de 46 heures dans l'horeca, la réintroduction des barèmes « jeunes », l'assouplissement du travail intérimaire, le travail de nuit et du dimanche dans l'e-commerce, l'extension des flexijobs, l'exonération d'impôts et de cotisations sociales pour les personnes actives sur les plateformes digitales, etc.

Même lorsque le Conseil national du Travail a rendu des avis unanimes dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel (budget mobilité, 500 euros de salaire d'appoint, organisation du travail innovante), le gouvernement n'y a pas vraiment répondu.

Les 80 millions d'euros en faveur de l'assistance sociale ne sont pas concrétisés.

Il était déjà évident depuis quelque temps que le gouvernement ne parviendrait pas à porter le niveau des allocations au-delà du seuil de pauvreté, un objectif qu'il s'était pourtant lui-même fixé. L'accord estival ne prévoyait que 80 millions d'euros pour relever les minimas de l'assistance sociale (revenu d'intégration, GRAPA, allocation de remplacement de revenus). Nous pensions que cette mesure entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2018, mais à l'heure actuelle, nous ignorons quelle forme elle prendra concrètement. Le peu de justice sociale décidé par le gouvernement est encore reporté.